

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Evelyne Noël	Numéro de permis 2019604	Date d'inspection Le 29 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie Mon autre maison		Numéro de téléphone (506) 504-0156	
Adresse 4 rue Jonathan Saint-Quentin NB E8A 2C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 6 dossiers.
- Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées.
- Les jeux extérieurs ont lieu une heure par période de quatre heures. Les repas sont servis pendant les heures de repas reconnues.
- Observations: Jeux libres. Les enfants ont fait une activité de pâte à modeler et s'amuse avec des poupées. Les enfants ont mangé leurs diners.
- Discussions avec l'exploitante concernant les dossiers des enfants, les excursions et la documentation et la planification.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 août 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Evelyne Noel

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 août 2024

\_\_\_\_\_  
Date